

Séance du 14/12/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

08/12/2023

### Date de l'affichage

08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT (*arrivé à 19h13 pour la délibération 2023/132-05*), Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Gilbert LECONTE, Édith LION, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

### Absents excusés représentés

Sylvain CLÉRIN par Jean-Sébastien SGARD, Philippe DUCQ par Serge HAMELIN, Charlie GABILLON par Davy BRUN, Brigitte JACQUEMOT par Ghislaine HARSCOËT, Nolwenn LE BOUTER par Alban LANSELLE, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Christophe MARTINET par Jean-Marc DESPLATS, Suzanna MARTINET par Sébastien COUPAS, Aurélie POLESE par Carine CALMON PLANTIN, Sylvie PROCHILLO par Yannick GUILLO, Frédéric ROCHER par Pierre-Yves NICOT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER

### Absents excusés

Thomas LECONTE et Farid MÉBARKI.

### Absents non excusés

Pierre PERRET et Jean-Yves RAVENNE.

**44 conseillers communautaires en exercice : 28 présents, 12 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.**

**Monsieur Jean-Jacques BRICHET est nommé secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 077-247700701-20231214-2023\_137\_10-DE

Séance du 14/12/2023

**2023/137-10 – OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE AU CENTRE SOCIAL COLI'BRIE**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la communauté de communes de la Brie Nangissienne dispose d'une salle d'activités au relais petite enfance,

Considérant que le prêt d'une salle d'activités est nécessaire au bon fonctionnement du centre social Coli'Brie,

Considérant que dans un objectif d'efficience, il peut être mis à disposition la salle d'activités du relais petite enfance ainsi qu'une partie du sous-sol au centre social Coli'Brie,

Considérant le projet de convention établi afin de cadrer les droits et obligations des parties,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Approuve la convention de mise à disposition de locaux du relais petite enfance de la communauté de communes de la Brie Nangissienne au centre social Coli'Brie.

**ARTICLE DEUX :**

Autorise le président à signer la convention de mise à disposition de locaux du relais petite enfance de la communauté de communes de la Brie Nangissienne au centre social Coli'Brie et tout document afférent.

**ARTICLE TROIS :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 décembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 077-247700701-20231214-2023\_137\_10-DE